

## Recommandations aux locataires sortants

Selon les Règles et usages locatifs du Canton de Vaud, le locataire doit, en fin de bail, nettoyer les locaux avant de les restituer au bailleur.

Dans le but de faciliter la remise de votre appartement, nous vous communiquons, ci-après, une liste **non exhaustive**, des principaux contrôles et travaux préparatifs que nous vous invitons à exécuter.

→ Aide-mémoire des **nettoyages à exécuter** avant la remise des lieux :

Passer l'aspirateur dans toutes les pièces, sols et plafonds. Lessiver les sols et nettoyer les radiateurs. "Shampouiner" les moquettes. Nettoyer les joints et les carrelages ainsi que les portes, les fenêtres (vitres, encadrements et rebords), **les stores ou les volets (intérieur et extérieur)**. Nettoyer le balcon ou la terrasse (enlever les mousses, déboucher les écoulements). Nettoyer les armoires et buffets à l'intérieur et à l'extérieur. Ne pas oublier les interrupteurs et les prises.

Tous les appareils ménagers, tels que :

Congélateur, frigo (remplacement des bacs à légumes fendus ou cassés), cuisinière, four, hotte de ventilation (intérieur et extérieur ainsi que le changement du filtre mousse ou à charbon), lave-vaisselle.

Tous les appareils sanitaires, tels que :

Détartrer tous les robinets. Nettoyer la baignoire, le bac de douche, les lavabos et les éviers ainsi que les joints avec les produits appropriés, la cuvette des WC, le siège, l'appareil à chasse d'eau, les ventilations, le miroir, la tablette et/ou armoire à pharmacie à l'intérieur et à l'extérieur.

Terrasse et Jardin et extérieurs

Les extérieurs doivent être remis également en parfait état d'entretien et de nettoyage, puisqu'ils font partie intégrante du logement.

Pour une terrasse, le nettoyage des dalles ou pavés à haute pression si cela est nécessaire, ainsi que le nettoyage des bacs à fleurs, balustrades, parapets, écoulements, grilles. Désherbage entre les dalles des éventuelles mauvaises herbes.

Pour un jardin : la taille des plantations, la tonte, l'entretien phytosanitaire, inclus le désherbage, ainsi que le ramassage des feuilles.

Si certains contrôles susmentionnés révélaient des défauts, nous ne pouvons que vous recommander d'y remédier avant l'état des lieux (par ex : sangles de stores, vitrages, joints de robinets, appareillage sanitaire, interrupteur, prises, caches cassés ou fissurés, etc).

Lors de l'état des lieux, l'appartement doit impérativement être vide. **Si la propreté du logement n'était pas considérée comme convenable, la gérance se réserve le droit de facturer aux locataires sortants des heures de nettoyage.**

### **Nous vous rappelons également les quelques points suivants :**

Toutes les installations faites par vos soins (électriques ou autres) devront être supprimées et l'endroit remis à son état initial, sauf s'il existe une convention écrite mentionnant le contraire.

Les écoulements et dérivations devront être débouchés jusqu'à la conduite principale.

L'usure anormale des boiseries, plafonds, papiers peints et murs sera facturée à titre d'indemnité de dépréciation excessive.

Les papiers adhésifs, crochets, clous ou autres matériaux posés par vos soins seront enlevés de manière à ne pas laisser de trace.

Les moquettes posées par vos soins devront être enlevées pour permettre le constat de l'état du sol. Toutefois, si le nouveau locataire accepte de reconnaître le sol recouvert comme en ordre, la dépose de la moquette ne sera pas exigée.

Les clés devront être rendues au même nombre que celle distribuées, plus les éventuelles copies que vous auriez faites en cours de bail. S'il en manque, c'est à vos frais que le remplacement du cylindre sera exigé, ceci par mesure de sécurité.

Vous ne devez pas faire couper l'électricité dans le logement avant la date à laquelle il est officiellement libéré, ni avant la date de l'état des lieux de sortie.

Avant votre départ, n'oubliez pas d'avertir les autorités compétentes, telles que les Services Industriels, la Poste, Swisscom, Téléseu, Contrôle des habitants, etc ...

**Pour répondre à vos éventuelles questions, notre bureau se tient volontiers à votre disposition.**

Par avance, nous vous remercions de votre compréhension et sommes certains que ces quelques recommandations permettront que votre état des lieux se passe au mieux.

Immo-Juillerat Sàrl

P.S : L'état des lieux dressé lors de l'état des lieux d'entrée sert de référence.